

Programme de politique communale pour la mandature 2024-2030

La commune est le pilier de la démocratie locale, le lieu de citoyenneté active et de participation où chacun.e peut contribuer à façonner son cadre de vie. Au plus près des préoccupations de ses habitant.e.s, elle agit pour répondre aux besoins concrets et quotidiens de la population, qu'il s'agisse d'éducation, de santé, de solidarité, ou encore de préservation de l'environnement. Des préoccupations qui ont notamment été récoltées au cours de la législature précédente via des questionnaires ou réunions citoyennes.

Face aux défis tels que l'éducation, le vieillissement de la population, la mixité sociale et les inégalités, l'accès au logement, la mobilité durable et l'utilisation responsable des ressources, le devenir de l'agriculture ou l'aménagement du territoire, les pouvoirs locaux jouent un rôle fondamental en assurant une cohésion sociale forte et inclusive.

Dans cette optique, le programme de politique communale de notre mandature, en conformité avec l'article L1123-27 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation, vise à concilier renouveau et continuité. Nous œuvrons pour une commune vivante, innovante et attentive au bien-être, à la sécurité et à la qualité de vie de chacun.e de ses citoyen.ne.s, dans le respect des finances communales.

En mobilisant toutes nos forces et en favorisant une implication collective, c'est dans un esprit d'ouverture et de progrès que le Collège communal, tourné vers le bien commun et l'intérêt général, s'engage à répondre aux aspirations de la population avec détermination et conviction.

Ce programme ambitieux, articulé autour de seize grandes thématiques, incarne notre vision partagée pour une commune dynamique, solidaire et responsable. Mais ce programme matérialise surtout les demandes essentielles de la population, avec en priorité la sécurité des biens et des personnes. En tout, ce sont donc seize

domaines d'action qui marquent les enjeux de demain et constituent la base de nos objectifs :

1. Renforcer **la sécurité publique** des biens et des personnes
2. Développer **l'enseignement** et son pôle d'excellence pédagogique
3. Répondre aux attentes en termes d'accueil de **la petite enfance** et accueil extra-scolaire
4. Porter une attention particulière à **la jeunesse**
5. Œuvrer à la protection de **l'environnement** en prenant en considération notre agriculture
6. Garantir l'accès au **logement** et veiller à un **aménagement du territoire** respectueux des Estaimpuisien.ne.s
7. Développer une politique de **l'emploi** à long terme et une **économie** durable
8. Offrir un **cadre de vie** agréable et convivial
9. Mettre l'accent sur **le sport** et les loisirs
10. Proposer une offre diversifiée et accessible à tou.te.s en matière de **culture**
11. Favoriser **la cohésion sociale**, la solidarité et la participation citoyenne
12. Assurer le bien-être et la qualité du **personnel communal et CPAS**
13. Garantir le **bien-être animal**
14. Mettre en œuvre une politique communale de **mobilité** efficace
15. Faciliter la vie quotidienne des **personnes en situation de handicap et séniors**
16. Développer la **communication**

Ensemble, nous bâtissons un avenir non seulement pour nous, mais pour les jeunes et les générations futures, en assurant un cadre de vie harmonieux, inclusif et durable. Toutes et tous, nous résolument sommes prêt.e.s, à travers les propositions reprises dans ce programme de politique communale, à valoriser Estaimpuis et ses potentialités !

1. RENFORCER LA SECURITE PUBLIQUE

L'insécurité est devenue une des préoccupations majeures de notre société. A ce titre, les autorités communales ont, elles aussi, le devoir de garantir la sécurité des citoyen.ne.s, de contribuer à l'amélioration de leur cadre de vie et de répondre aux besoins locaux en matière de protection.

Il s'agit de garantir à tou.te.s les Estaimpuisien.ne.s leur droit à la sécurité, de veiller au bien-être de chacun.e et au respect de l'intérêt général en toute impartialité. Nous nous engageons à mettre en œuvre une politique de sécurité efficace qui articule approche préventive et approche répressive.

SÉCURITÉ DES BIENS ET PERSONNES :

Il convient de renforcer la police de proximité au service de la population en assurant une présence policière marquée sur le terrain, qui ne se cantonne pas aux horaires 8h/17h ; d'organiser des patrouilles plus fréquentes d'intervention et de communiquer sur la présence et le contact des agents de police de proximité. Un autre axe important est d'assurer une prise en charge rapide et humaine des plaintes et de mieux faire connaître à chaque citoyen.ne son agent de quartier afin d'entretenir un contact étroit et permanent entre la police et la population.

Commune limitrophe, notre attention sera également portée à la criminalité frontalière, en organisant des patrouilles de police mixte belgo-françaises afin de mieux contrôler les passages aux frontières et, surtout, en plaçant des caméras ANPR à la frontière afin d'identifier et enregistrer les plaques d'immatriculation pour ne laisser aucune chance aux vols.

Des caméras de surveillance supplémentaires seront aussi placées aux points stratégiques de l'entité. Il faut en effet veiller à réduire le sentiment d'insécurité dans les lieux publics. Cela passe, d'autre part, par l'aménagement d'éclairages publics intelligents qui allient sécurisation du territoire, consommation énergétique raisonnable et respect de l'environnement.

De même, il convient d'améliorer la lutte contre les incivilités, les dépôts sauvages

et les nuisances publiques ainsi que par la sensibilisation du public mais aussi l'application effective des sanctions administratives communales pour un changement de comportement durable.

Parallèlement à la prévention, l'implication citoyenne participe aussi à l'amélioration de la sécurité. C'est pourquoi, nous soutiendrons et dynamiserons les projets de prévention en intensifiant notamment l'activité des Partenariats Locaux de Prévention, avec une meilleure communication, notamment sur les résultats obtenus.

Nous accorderons une attention toute neuve aux phénomènes de cybercriminalité et engagerons une personne responsable de la techno-prévention afin de prévenir les vols dans les habitations, de voitures et dans les voitures.

SÉCURITÉ ROUTIÈRE :

Enfin, des efforts importants seront réalisés en vue d'améliorer la sécurité routière, notamment en accentuant les contrôles de vitesse par l'utilisation plus intensive de radars, dont la mise en place de radars-tronçons en concertation avec la Wallonie, en plaçant des obstacles dans nos localités aux endroits particulièrement sensibles afin de réduire la vitesse des usagers, en verbalisant les mauvais stationnements, en portant attention aux pistes cyclables sécurisantes, en mettant davantage en évidence les passages pour piétons, ilots directionnels et en améliorant le marquage routier. Des stewards seront engagé.e.s pour gérer les entrées et sorties de nos écoles, au sein desquelles seront organisées des campagnes de sensibilisation.

2. RESERVER UNE PLACE CENTRALE A L'ENSEIGNEMENT

Chaque enfant a le droit d'accéder à tous les services et activités nécessaires à son bon développement, indépendamment de son origine socioéconomique. C'est une des clés principales dans la lutte contre les inégalités sociales.

Parce que l'enseignement est primordial pour l'avenir de nos enfants et que nous avons à cœur de donner à chacun.e de nos élèves les chances égales, nous voulons assurer un enseignement communal répondant aux défis du monde environnant en continuant à accorder une attention de tous les instants à la maîtrise des apprentissages de base et en poursuivant les projets innovants dans le cadre du pacte d'excellence et des plans de pilotage qui verront le jour dans les mois qui viennent.

Trois priorités essentielles doivent être prises en considération : la qualité des cours, la sécurité aux abords des écoles, la qualité des bâtiments.

A ce titre, nous proposons :

- d'instaurer un soutien scolaire gratuit durant les vacances scolaires avec un accompagnement pour le secondaire ;
- de faciliter la mobilité des élèves pour participer à des sorties diverses : piscine, parcours d'éducation à la culture et aux arts, projets sportifs, école de musique, etc ;
- d'établir des cours de sécurité routière en secondaire pour préparer les étudiant.e.s au passage de l'examen théorique du permis de conduire ;
- de favoriser les contacts et de développer des collaborations entre l'enseignement spécialisé, les IMP et l'accueil extrascolaire afin de faciliter l'intégration d'enfants porteurs d'un handicap dans l'enseignement ordinaire, ce qui est bénéfique tant pour les enfants atteint.e.s d'un handicap que pour les autres ;
- de poursuivre l'amplification des projets pédagogiques multiples et diversifiés permettant de développer le sens critique des élèves et leur esprit d'ouverture tels que les classes vertes, de mer, de ferme, de cirque ou linguistiques. Cela avec une intervention financière de la Commune pour permettre l'accessibilité au plus grand nombre.

RÉALISATION ET CONCRÉTISATION DU PÔLE D'EXCELLENCE PÉDAGOGIQUE

L'ouverture du C.E.M.E. a marqué une étape majeure de l'histoire de notre commune, car elle offre désormais à nos enfants la possibilité de poursuivre leur parcours scolaire chez elles et eux. Mais si créer une école secondaire est une chose, concevoir un centre éducatif humain, favorisant le développement de ses étudiants tout en respectant leurs besoins, en est une autre. Le C.E.M.E. a en effet été conçu parallèlement à la création du Pôle d'Excellence pédagogique Estaimpuis, dans une volonté de pédagogie active car nous sommes convaincus, à Estaimpuis, que le goût de l'apprentissage est une magnifique faculté, avide de sens, de nouveauté, de découverte.

Ainsi, notre pédagogie active repose sur l'idée que les élèves sont les principaux acteurs et actrices de leur apprentissage. Refusant de soumettre nos étudiant.e.s à la seule écoute, à la passivité et à toute forme de dogmatisme, nous encourageons la participation à travers des activités pratiques, des projets collaboratifs et des approches d'enseignement interactives, sans cesse en quête d'innovations.

Dans cette perspective, nous voulons

- Accorder une attention particulière aux enfants à difficulté spécifique (dyslexie, autisme...) par la formation adéquate des équipes pédagogiques, la collaboration avec notre pôle territorial, le CPMS... et poursuivre la mise en place d'aménagements spécifiques pour ces élèves ;
- Poursuivre de manière concrète et intégrale un plan santé : collations saines et gratuites, accroître la qualité des repas du midi avec des produits issus du terroir et des circuits courts, expertise d'une diététicienne expérimentée engagée par la Commune ;
- Privilégier l'immersion linguistique en anglais (de la 3e maternelle à la 6e secondaire), ainsi que des cours collectifs pour adultes en soirée ;
- Être particulièrement attentif aux problématiques du harcèlement et du cyber-harcèlement en invitant les membres du personnel pédagogique à suivre des

formations spécifiques et en collaboration avec les parents ;

- Instaurer l’immersion linguistique en néerlandais dans l’une de nos écoles fondamentales ;
- Organiser des cours du soir en informatique et autres disciplines.

3. REPONDRE AUX ATTENTES EN TERMES D’ACCUEIL DE LA PETITE ENFANCE

La fréquentation d’un milieu d’accueil de qualité est bénéfique pour le développement des enfants. En amont de l’obligation scolaire, les politiques d’accueil de la petite enfance constituent de formidables opportunités pour lutter contre les inégalités et permettre une émancipation réussie de chaque enfant. A ce titre, nous proposons d’investir dans l’immersion linguistique dès la crèche via différentes activités quotidiennes.

Pour répondre aux demandes des parents, nous continuerons de garantir la qualité des services de la crèche Le Petit Poucet en encourageant la formation continue et l’innovation tout en augmentant encore sa capacité d’accueil.

Des partenariats pourront être initiés avec l’ONE ou l’IMSTAM afin de promouvoir et inciter à la formation d’accueillantes d’enfants à domicile ou en baby-sitting, contribuer à l’organisation d’espaces parents-enfants afin de renforcer les liens communautaires et offrir un espace de sensibilisation et d’échange pour les jeunes parents, ou encore pour installer au sein de l’entité une antenne de service de garde pour enfants malades pour les parents qui travaillent. Une plateforme serait mise en place afin que les parents puissent trouver un service de baby-sitting occasionnel dans l’entité.

Nous veillerons en outre à renforcer l’accessibilité de l’accueil extrascolaire en assurant une offre d’accueil et des activités de qualité accessibles à tous, en adaptant les horaires afin de répondre aux besoins de l’ensemble des familles et en garantissant le transport des enfants des écoles vers les services extrascolaires.

4. PORTER UNE ATTENTION PARTICULIERE A LA JEUNESSE

Différentes actions seront menées en concertation avec les adolescent.e.s afin d'intégrer la jeunesse dans la vie sociale et active estaimpuisienne. Ainsi, une journée spéciale pour faire connaître les entreprises de l'entité peut être proposée aux ados, ainsi que le renforcement de la communication sur les jobs étudiants au sein de l'entité. De même, nous nous engageons à poursuivre les activités rémunérées pour les jeunes : printemps et été-jeunes, canal plage, été solidaire, les plaines de jeux Estaim'loisirs et Estaimp'Arc-en-Ciel.

La Maison de jeunes reconnue et agréée doit être soutenue financièrement par la Commune car elle constitue un socle important pour lancer des initiatives. Cette Maison de jeunes devrait être décentralisée afin de proposer des activités ponctuelles dans chaque localité de l'entité et permettre à chaque jeune de s'impliquer et de sociabiliser.

Il convient de valoriser les événements dans les villages afin de créer du liant social et des liens intergénérationnels (kermesses, activités culturelles et sportives, fêtes diverses...), notamment en facilitant leur transport pour participer aux différentes activités.

Des ateliers de sensibilisation au service citoyen avec projets de solidarité et de civisme, mais aussi de sensibilisation à l'utilisation d'internet et des réseaux sociaux, tout comme des soirées thématiques dédiées à la jeunesse en fonction de ses volontés, seront organisés.

5. ŒUVRER A LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT EN PRENANT EN CONSIDERATION NOTRE AGRICULTURE

La qualité de l'environnement dans lequel vivent les citoyen.ne.s est un élément essentiel pour leur garantir une vie digne et épanouissante. Par sa proximité avec les citoyen.ne.s et les forces vives locales ainsi que par ses compétences, la commune est l'autorité publique la plus à même de mener des actions concrètes en faveur du développement durable et de la biodiversité.

Pour cela, il faut que tous les acteurs concernés (citoyen.ne.s, élu.e.s, agents communaux...) se mobilisent. En contact direct avec les habitant.e.s, différents domaines sont à traiter en priorités, à savoir la gestion des déchets, la protection de la nature et de la biodiversité, ainsi que l'énergie. Dans ce cadre, notre agriculture sera mise en exergue.

GESTION DES DECHETS

Afin de gérer efficacement les déchets, nous veillerons à maîtriser les coûts de cette gestion et à mener des actions en matière de prévention et de répression des déchets sauvages, telles que :

- Améliorer la communication concernant le dépôt des déchets sauvages afin d'encourager les citoyen.ne.s à adopter des comportements responsables et signaler les infractions ;
- Créer un programme « les voisin.e.s veillent » spécial environnement où des citoyen.ne.s pourraient être attentif.ve.s et signaler les dépôts sauvages ;
- Communiquer clairement les sanctions pour les infractions, les appliquer et donner à la population les résultats chiffrés ;
- Multiplier le nombre de PAV par quartier ;
- Développer un partenariat privé/public pour un enlèvement d'encombrants à la demande, associer l'Impact à cette démarche ;
- Créer des aides solidaires pour amener les déchets des personnes âgées ou en situation de handicap ou isolées aux PAV ;
- Placer des poubelles et des distributeurs de sacs à déjections canines dans des endroits stratégiques.

PROTECTION DE LA NATURE ET ENERGIE

Nous nous attacherons à mieux protéger la nature et la biodiversité en élaborant

une stratégie communale de promotion de la biodiversité, en améliorant la protection des écosystèmes aquatiques, en luttant sans relâche contre l'utilisation de PFAS via notamment un contrôle assidu de l'eau et du sol, en stimulant la biodiversité dans les propriétés communales via des actions de végétalisation et en poursuivent la gestion publique des espaces verts sans utilisation de pesticides, via les éco-cantonnier.e.s, et en encourageant les particuliers à faire de même.

Il conviendra également de mener une politique climatique ambitieuse, qui commence par la poursuite du plan d'investissement des énergies renouvelables. Ainsi, nous continuerons d'améliorer la performance énergétique de l'ensemble des bâtiments communaux en rénovation, nous poursuivrons l'installation d'éclairage à LED et étudierons l'installation d'éclairage intelligent (à détection de mouvement) dans certains quartiers pour favoriser le sentiment de sécurité et les économies d'énergie.

SOUTIEN A L'AGRICULTURE

Les agricultrices et agriculteurs sont soumis.e.s à de nombreuses contraintes dont la volatilité des prix, la faible marge de manœuvre pour fixer les prix de vente, la dépendance aux subventions octroyées ou encore les contraintes administratives. Il faut sortir de ce modèle productiviste qui bénéficie aux grandes fermes industrielles au détriment des petites exploitations familiales et dont les impacts sur la santé (en ce compris mentale) et l'environnement sont nombreux.

Nous proposons de :

- Mettre en place un soutien aux agriculteurs et agricultrices dans leurs démarches administratives ;
- Mettre à disposition des panneaux de type « Attention, passage récent de tracteur – zone non nettoyée » ;
- Mettre en place une charte de la ruralité présentée à chaque nouveau citoyen ou nouvelle citoyenne. Cette charte présenterait toutes les caractéristiques qui font notre identité rurale (bruits des animaux, odeurs, travaux agricoles...) ;

- Encourager l'agriculture familiale, à taille humaine ;
- Promouvoir la transition vers une agriculture raisonnée et responsable ;
- Valoriser le caractère rural dans la commune : préservation des paysages et du cadre de vie rural, développement du tourisme rural ;

6. GARANTIR L'ACCÈS AU LOGEMENT ET VEILLER À UN AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE RESPECTUEUX DES ESTAIMPUSIEN.NE.S

Le logement constitue assurément l'un des besoins essentiels les plus élémentaires de tout être humain, au même titre que la nourriture ou l'habillement. Dès lors, le droit au logement a été reconnu comme un droit fondamental de la personne humaine tant aux niveaux international, national que régional. L'exercice d'autres droits fondamentaux est bien souvent illusoire pour celui ou celle, qui faute de moyens, habite un logement insalubre ou inadapté.

En outre, il est important de concrétiser ce bien-être des habitant.e.s en leur offrant un cadre de vie familial et en privilégiant une urbanisation raisonnée afin de maintenir le caractère rural de l'entité.

LOGEMENT

Le Collège communal est pleinement conscient des enjeux et de l'importance de la problématique du logement – non seulement pour les ménages les plus démunis, mais également pour les jeunes ménages désireux de vivre dans notre commune ou d'y construire un logement – compte tenu de la pression foncière et des inégalités sociales.

C'est dans le but d'offrir à tous une qualité de vie décente et être une commune qui garantit l'accès au logement en tant que vecteur d'émancipation sociale que le Collège communal mènera des actions concrètes pour offrir un logement décent à tous.

Entre autres, nous nous devons de développer une stratégie communale du

logement visant à remettre sur le marché locatif les logements inoccupés via des taxes, à accroître l'offre de logements pour les Estaimpuisiennes et Estaimpuisiens et en améliorer la qualité, en poursuivant les projets de logements adaptés aux personnes à mobilité réduite, aux personnes âgées, ainsi qu'aux jeunes, en prévoyant des logements modulables, adaptés aux familles nombreuses ou recomposées. Le tout en limitant le nombre d'habitations à deux par projet – hormis ceux déjà initiés – de façon à garder une taille humaine et un caractère rural et familial.

Il convient aussi d'accompagner les citoyens dans leurs démarches, de centraliser et optimiser les services existants en matière de logement, d'accroître l'information notamment sur les possibilités d'améliorer leur PEB et sur les différentes primes. Au même titre, les relations avec le CPAS, l'AIS, les Heures claires doivent être étendues.

AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

En parallèle de la problématique du logement, celle de l'aménagement du territoire central pour le développement durable de notre commune rurale et familiale revêt une importance primordiale. Il s'agit de préserver la qualité de vie de nos habitant.e.s tout en favorisant une croissance équilibrée et respectueuse de notre environnement. Un aménagement réfléchi permet de mieux organiser l'espace pour offrir des services de proximité, améliorer l'accès aux infrastructures essentielles et soutenir une agriculture durable, tout en préservant nos paysages et notre patrimoine naturel.

Nous devons veiller à concilier le dynamisme des projets économiques locaux avec la préservation des zones agricoles et naturelles, en encourageant un développement harmonieux qui soutienne la vie de famille et la cohésion sociale.

A ce titre, nous souhaitons aussi :

- Sécuriser davantage les abords des écoles ;
- Prévenir et résoudre les problématiques d'inondation grâce à des conventions signées avec les entités voisines de Mouscron et Wattrelos, sous l'égide de

l'intercommunale Ipalle et en accord avec le Service Public de Wallonie (SPW).

7. DÉVELOPPER UNE POLITIQUE DE L'EMPLOI À LONG TERME ET UNE ÉCONOMIE DURABLE

Dans un contexte économique et social souvent difficile, la problématique de l'emploi représente sans conteste un défi majeur et délicat à relever. Notre souhait est d'être une commune qui dynamise l'activité économique et permette un accès à des emplois de qualité et épanouissant pour tou.te.s !

Parmi les moyens d'actions dans ce domaine, nous poursuivons le développement de synergies entre la commune, le CPAS, la Maison de l'Emploi et les acteurs de la vie économique avec comme objectif la création d'emplois durables de proximité.

Nous soutiendrons le commerce et l'artisanat de proximité pour améliorer le dynamisme commercial, en aidant les commerçant.e.s à développer leur visibilité sur internet et en faisant la promotion du commerce de proximité par l'organisation d'opérations concrètes de valorisation (Estaim'commerces, bons cadeaux, foire commerciale, marché mensuel, etc.).

Nous soutiendrons l'émergence d'entreprises d'économie sociale, en tant que vecteur de création d'emplois au bénéfice de tous les publics et valoriserons l'esprit d'entreprendre auprès des adolescent.e.s afin de les sensibiliser au monde du travail. A ce titre, nous voulons aider les jeunes qui se lancent dans l'entrepreneuriat dans leurs démarches via l'Impact et la création d'ateliers ruraux ou de maternités d'entreprises.

Nous faciliterons la mise en relation des demandeurs d'emploi, des jeunes en apprentissage ou en fin de scolarité et des bénéficiaires du revenu d'intégration sociale avec les employeurs de l'entité, notamment via la publication d'offres d'emploi sur le site de la Commune et les réseaux sociaux et la création de journées découverte des entreprises en collaboration avec les écoles.

8. OFFRIR UN CADRE DE VIE AGRÉABLE ET CONVIVAL

Offrir un cadre de vie agréable à ses habitant.e.s est une de nos préoccupations majeures. Sa préservation et son amélioration dépendent de l'implication collective de l'ensemble des acteurs de la commune et ses citoyen.ne.s.

Cette préoccupation se concrétise par des améliorations de l'entretien du domaine public. Nous souhaitons à ce titre investir dans la rénovation et l'entretien préventif des voiries, dans des campagnes de curage et de débroussaillage des fossés. L'entretien des fossés est important au vu de la problématique des inondations. Une problématique qui sera systématiquement intégrée dans les politiques d'urbanisme et d'aménagement du territoire communal.

Nous nous attacherons à poursuivre l'inventaire des cimetières, poursuivre leur asphaltage, rénover les parcelles aux étoiles et développer des espaces de recueillement. Dans le même ordre d'idée, Estaimpuis poursuivra, en outre, le développement de ses actions en faveur de la conservation, de la restauration et de la mise en valeur de l'ensemble de son patrimoine.

Nous souhaitons poursuivre les actions en faveur du développement d'espaces de rencontre intergénérationnels à l'image de ce qui est fait à l'enclos du Béguinage à Estaimpuis et aménager une piste de danse face au kiosque du parc d'Estaimbourg.

Enfin, Estaimpuis, entité fière de sa ruralité, maintiendra la ruralité en tant que garante de la qualité du cadre de vie et de la spécificité paysagère de l'entité. C'est pourquoi, nous voulons travailler sur le plan de secteur pour les terrains de la zone industrielle d'Estaimpuis afin d'éviter d'augmenter le charroi lourd dans la traversée du village.

Nous veillerons aussi à agir en faveur de la propreté publique, notamment via la poursuite des actions de propreté dans nos cimetières via nos fossoyeurs mais aussi la participation citoyenne, en améliorant la qualité de vie dans les quartiers au profit de la végétalisation et de l'installation de mobilier urbain notamment sur les berges du canal, en encourageant les citoyen.ne.s à contribuer à la propreté de leur

quartier, ou encore en renforçant la lutte contre les déjections canines.

Nous nous pencherons également sur la problématique des trottoirs pour garantir le passage de tout le monde, dont les personnes à mobilité réduite.

9. METTRE L'ACCENT SUR LE SPORT ET LES LOISIRS

Outre le côté divertissement, le sport est reconnu et utilisé comme moyen de lutte contre l'exclusion sociale et facteur d'intégration.

Permettre à chacun.e de nos concitoyen.ne.s d'avoir accès à la pratique sportive constitue également l'une de nos priorités, en poursuivant le partenariat avec les associations sportives et les écoles et en proposant des activités sportives accessibles aux seniors et aux personnes en situation de handicap.

En accord avec les clubs sportifs, nous proposons d'instaurer un « pass'sports » et faciliter l'apprentissage de nouveaux sports (rugby, aquabiking, etc) en créant notamment une aide pour leur mise en place. Car nous souhaitons développer toujours plus de nouvelles activités au sein de l'entité !

Il faudra aussi se pencher sur l'amélioration de la communication sur différents supports : site internet, revue "Tous au sport", réseaux sociaux, flyers, affichage dans les complexes sportifs, organisation d'un salon annuel.

Maintenir à Estaimpuis des installations sportives entretenues, adaptées et suffisantes afin de permettre à tout sportif et toute sportive d'évoluer dans des conditions optimales est l'un de nos chevaux de bataille :

- Rénovation complète du complexe sportif d'Estaimpuis et de sa piscine ;
- Réfection du terrain de football d'Estaimpuis et de ses vestiaires et analyse d'un potentiel projet de création de piste d'athlétisme ;
- Analyse de la création d'un terrain de football synthétique ;
- Rénovation de la façade VIP du complexe sportif d'Estaimbourg ;
- Rénovation de la couverture extérieure du complexe sportif de Néchin.

10. PROPOSER UNE OFFRE DIVERSIFIÉE ET ACCESSIBLE À TOUTES ET TOUS EN MATIÈRE DE CULTURE

Proposer une offre diversifiée et accessible à toutes et tous en matière de culture, sport et loisirs fait partie intégrante du projet d'une Entité qui vit. Nos différentes consultations ont révélé que beaucoup de demandes trouvent en réalité déjà réponse dans les services de la commune. Dans ce cadre, mieux informer sur ces thèmes constituera un objectif à ne pas négliger. C'est pourquoi nous continuerons et perfectionnerons la distribution du calendrier annuel des programmes culturels "Estaim'culture" avec accessibilité démocratique aux différents événements avec une offre culturelle locale attractive, diversifiée et de qualité pour toutes les tranches de vie. Un sondage permettra d'identifier les besoins de chacun.e.

Un aspect à ne pas négliger est l'accès de toutes et tous à la culture. Ceci sera possible grâce à la mise à disposition de la logistique communale, par exemple la mise en place d'une navette culturelle pour desservir les différentes localités de l'entité.

En outre, nous soutiendrons le développement de notre CLPE en collaboration avec les établissements scolaires et les différentes associations culturelles de l'entité et nous restaurerons la dernière église de l'entité, celle de Bailleul, au cours de la mandature.

11. FAVORISER LA COHÉSION SOCIALE, LA SOLIDARITÉ ET LA PARTICIPATION CITOYENNE

La réduction des inégalités sociales, la cohésion sociale et le vivre-ensemble sont des objectifs prioritaires du Collège communal. Il nous appartient dès lors de mettre en œuvre des projets progressistes en faveur de ces objectifs.

A cet égard, il nous semble important de :

- Poursuivre le plan de cohésion sociale afin de permettre de coordonner et de développer un ensemble d'initiatives au profit de la l'intégrité sociale ;

- Venir en aide financièrement et logistiquement à la banque alimentaire avec sa distribution hebdomadaire de colis et mettre en œuvre des modalités pour lutter contre la pauvreté infantile pour les frais de scolarité, participation financière à des stages, camps de vacances, médication, aide psychosociale, etc ;
- Mettre en place un programme d'activation sociale pour les personnes ayant des revenus modestes par le biais d'actions individuelles et collectives : excursions, frais d'inscription aux clubs sportifs, animations culturelles ou numériques ;
- Développer l'offre de soins par la création d'une maison médicale (renforcer la prévention, soutenir les soins de proximité...)
- Soutenir le développement de services locaux de médiation de dettes et encadrement du budget des familles ;
- Organiser des permanences de planning familial.

12. ASSURER LE BIEN-ÊTRE ET LA QUALITÉ DU PERSONNEL COMMUNAL ET CPAS

Le personnel communal et celui du Centre Public d'Action Sociale jouent un rôle fondamental dans la mise en œuvre de nos actions publiques et dans l'accompagnement quotidien des citoyen.ne.s. Leur engagement et leur expertise sont les piliers qui soutiennent nos services et qui garantissent une administration de proximité, accessible et efficace.

Ainsi, le bien-être de notre personnel communal et du CPAS n'est pas seulement une question de qualité de vie au travail ; c'est aussi un pilier fondamental pour garantir l'efficacité et la durabilité de nos services publics.

Le bien-être des employé.e.s et ouvriers comprend plusieurs dimensions, dont la santé physique et mentale, ainsi que l'équilibre entre vie professionnelle et vie personnelle. C'est pourquoi nous souhaitons, d'une part, mettre en place une campagne de dépistage des cancers féminins et masculins avec intervention de la médecine du travail et un suivi psychologique avec une intervention financière

communale. D'autre part, nous proposons de poursuivre le plan d'aménagement de fin de carrière des membres du personnel communal et du CPAS, à savoir : travailler 32h/semaine à la place de 38h/semaine en percevant le même salaire et ce, dès 58 ans.

13. GARANTIR LE BIEN-ÊTRE ANIMAL

Le bien-être animal est un des enjeux dans nos politiques locales, qui reflète notre engagement envers une société respectueuse, juste et solidaire. Les animaux occupent une place importante dans notre environnement, qu'ils soient domestiques, sauvages ou d'élevage. Ils partagent nos espaces de vie, contribuent à notre équilibre écologique et jouent un rôle essentiel dans le quotidien de nombreux citoyens. Assurer leur bien-être est donc à la fois une question de respect de la vie animale et un reflet de nos valeurs collectives.

À l'échelle communale, cela implique par exemple de mettre en place une collaboration entre écoles et associations pour organiser des ateliers afin d'éduquer et sensibiliser au respect des animaux et de la biodiversité mais aussi de créer des rencontres intergénérationnelles avec des animaux dans les homes.

Nous étudierons aussi la création d'une commission ainsi que d'un salon du bien-être animal, la mise en place de campagnes de sensibilisation, via notamment la pose de panneaux didactiques. Par ailleurs, la gestion des populations animales, notamment par des programmes de stérilisation et de contrôle des animaux errants, contribue à garantir leur bien-être tout en préservant l'équilibre avec l'écosystème local.

En outre, nous souhaitons répondre à l'attente des citoyennes et citoyens au sujet de la création d'un parc canin, grand espace sécurisé pour les chiens qui pourront se socialiser et se dépenser librement.

14. METTRE EN ŒUVRE UNE POLITIQUE COMMUNALE DE MOBILITÉ EFFICACE

Parce que la politique de mobilité comprend les questions de sécurité, de cohésion sociale, de performance économique et d'attraction touristique, il importe de lui consacrer un chapitre.

Dans ce domaine, nous insisterons surtout pour :

- Développer une politique communale de mobilité efficace et efficiente qui accordera une attention particulière à l'accessibilité des transports en commun et la mobilité douce et associera une politique de stationnement adaptée ;
- Poursuivre la diffusion de fascicules qui proposent des itinéraires de promenade adaptés aux différents publics ;
- Développer des infrastructures et pistes pour les vélos, rénover et baliser les chemins et les petites voiries pour favoriser la mobilité douce ;
- Améliorer encore et toujours la qualité des voiries communales. Un plan spécial entretien des voiries sera adopté au début de la mandature avec un budget en augmentation à cette fin ;
- Développer des zones à vitesse limitée ou des zones piétonnes autour des écoles, dans les zones d'habitat et commerciales ;
- Favoriser un réseau reliant les axes de mobilité douce : le RAVeL, le chemin de halage du canal de l'Espierre, les chemins, les sentiers, les pistes cyclables... et, le cas échéant, participer à la création de chemins pédestres ;
- Empêcher la circulation de véhicules motorisés le long du canal par la mise en place de dispositifs prévus à cet effet ;
- Aménager davantage de places de parking autour des zones touristiques afin de pallier les problèmes de stationnement rencontrés les jours de grande affluence ;
- Impliquer tous les acteurs concernés et la population lors de la réalisation de ce plan communal de mobilité afin d'intégrer les avis pertinents et de sensibiliser les citoyens ;
- Plaider auprès des TEC afin que la commune soit suffisamment desservie en transports en commun, notamment les écoles communales.

15. FACILITER LA VIE QUOTIDIENNE DES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP ET SÉNIORS

Toutes les citoyennes et tous les citoyens ont les mêmes droits et les mêmes libertés. Travailler à une pleine inclusion des personnes en situation de handicap et des séniors dans la société, c'est leur permettre de participer activement à toutes les facettes de la vie collective.

Actuellement, il subsiste encore un grand nombre d'obstacles empêchant les personnes en situation de handicap d'exercer pleinement leurs droits. Face à ce constat, nous plaidons en faveur d'une logique « d'accessibilité universelle » utile à tou.te.s les citoyen.ne.s se traduisant par « l'accès à tout pour tous ». Dans cette optique, nous prendrons les mesures nécessaires afin de :

- Faciliter la vie quotidienne des personnes en situation de handicap en leur rendant les espaces et les services publics accessibles autant qu'aux autres, veiller notamment à ce que les commerces assurent un accès aux personnes en situation de handicap, ainsi que les bureaux de vote, et concevoir les bâtiments et aménagements publics dans une perspective d'accessibilité universelle ;
- Favoriser l'intégration des enfants à besoins spécifiques, des séniors et personnes en situation de handicap en soutenant l'accessibilité à la culture, aux loisirs et au sport ;
- Favoriser le maintien à domicile et l'autonomie des aîné.e.s en informant sur les services publics d'aide à domicile et les plateformes de coordination de soins et d'aide ;
- Valoriser toute initiative contribuant à l'amélioration de l'image des personnes porteuses de handicap ;
- Développer une politique de tolérance zéro en ce qui concerne l'occupation, par des personnes valides, des stationnements réservés aux personnes en situation de handicap ;

- Poursuivre le cycle de formations initié pour les agents du personnel communal et du CPAS à l'accueil des personnes porteuses de handicap et à la langue des signes ;
- Organiser des activités d'insertion par la commission consultative représentative des différentes formes de handicap afin de favoriser une prise de décision efficiente avec et pour les citoyen.ne.s porteurs et porteuses de handicap ;
- Créer une section sur le site Internet permettant aux personnes à mobilité réduite de retrouver des informations les concernant comme l'emplacement des places de parking réservées et renforcer la communication à destination des aînés sur les activités qui les concernent ;
- Lutter contre l'isolement des aîné.e.s, notamment en soutenant des projets intergénérationnels ;
- Permettre aux aîné.e.s d'appréhender les nouvelles technologies, utilisation d'internet et des réseaux sociaux ;
- Encourager une politique de mixité du logement qui favorise la cohabitation entre les générations ;
- Favoriser les initiatives, les collaborations et les échanges entre le Conseil des Juniors et le Conseil des Aînés pour plus de cohésion intergénérationnelle.

16. DÉVELOPPER LA COMMUNICATION

Dans une démocratie locale, la communication entre les citoyen.ne.s et leurs représentant.e.s est un pilier fondamental. Une communication ouverte, transparente et accessible permet à chaque citoyen.ne de comprendre les décisions qui sont prises, de s'exprimer librement et de participer activement à la vie de la commune, dans le dialogue et l'écoute.

La communication démocratique commence par un accès à l'information clair et régulier. Pour cela, nous proposons d'intensifier la diffusion d'informations par des canaux diversifiés et dynamisés, en multipliant les panneaux didactiques et en

concevant notamment de nouveaux médias de communication : sites web interactifs, réseaux sociaux, application pour smartphone, etc. que nous chercherons à utiliser de la manière la plus performante.

En parallèle du maintien de la distribution de la revue communale « L'Estaimpuisien », une newsletter hebdomadaire pourrait informer les citoyen.ne.s inscrits des activités de la semaine, tout comme la pose de bâches évènementielles. Nous souhaitons également booster notre site internet et communiquer davantage autour des possibilités de découverte numérique de l'entité, notamment du site "Estaimpuis à 360°" qui permet la visite 3D des lieux emblématiques de la commune.

Mais la communication ne doit pas être à sens unique ; elle doit aussi être participative. Chaque habitant.e doit pouvoir donner son avis, proposer des idées et se sentir entendu.e. Nous souhaitons donc multiplier les initiatives de participation citoyenne, comme les sondages, les enquêtes, les espaces de paroles dans les publications, et les réunions citoyennes.

Enfin, nous proposons de maintenir les rencontres avec les nouveaux habitants et nouvelles habitantes tous les trimestres et décentraliser certaines permanences dans les localités pour accroître la proximité citoyenne.

CONCLUSION

En conclusion, ce programme ambitieux fixe une trajectoire claire pour les six années à venir, en s'appuyant sur les ressources, l'engagement et la détermination de notre Conseil communal. À travers cette déclaration de politique communale, nous affirmons notre volonté de renforcer, tous ensemble, ce qui fait d'Estaimpuis une entité unique et dynamique : un cadre de vie exceptionnel, un tissu rural authentique et une convivialité précieuse.

Ce plan, bien qu'il dessine les lignes directrices de notre action, ne prétend pas détailler chaque initiative qui verra le jour. Il constitue un cadre structurant autour duquel se déploieront de nombreuses actions quotidiennes, toutes dédiées à

l'amélioration du bien-être de nos concitoyens.

Avec le Programme Stratégique Transversal, nous disposerons d'une vision unifiée et ambitieuse, déclinée en objectifs stratégiques et opérationnels concrets.

Penser globalement et agir localement en prenant en compte les dimensions économiques, sociales, environnementales et culturelles constituera la ligne de conduite des autorités communales estaimpusiennes pour les six années à venir.